

MEMO

Résultats de l'évaluation des établissements de santé
sur les processus d'identitovigilance



Table des matières

I.	CONTEXTE DE LA DEMARCHE	1
II.	PARTICIPATION	2
III.	ANALYSE des RESULTATS.....	2
IV.	CONCLUSION	4

I. CONTEXTE DE LA DEMARCHE

En 2021, la CRIV a initié une première campagne d'autoévaluation auprès des établissements sanitaires Néo-Aquitains, dans l'objectif de leur apporter un outil de suivi de leur plan d'actions dans le déploiement des bonnes pratiques d'identification incluant la mise de place de l'INS.

L'instance régionale de pilotage de l'identité numérique en santé, le [CORPINS](#), a validé en mars dernier la réitération de cette campagne ; de ce fait, le **questionnaire d'évaluation des bonnes pratiques d'identitovigilance « V3 »** a été adressé aux structures concernées en mars 2023.

Leur résultat a été renvoyé à la Cellule régionale d'identitovigilance (CRIV) afin d'établir un bilan régional d'étape de la mise en œuvre des bonnes pratiques d'identification des usagers après la publication du corpus réglementaire opposable de juin 2021.

Le questionnaire d'autoévaluation comporte 47 questions. Une question a été ajoutée par rapport à la V1. Celle-ci concerne la mise en place effective de l'INS dans la structure. Les questions sont toujours réparties en 5 thèmes :

- Organisation de l'identitovigilance (ORG) : 12 questions
- Système d'information hospitalier (SIH) : 9 questions
- Gestion de l'identité numérique des usagers (GIN) : 12 questions
- Gestion des risques (GDR) : 9 questions
- Indicateurs (IND) : 5 questions

En se basant sur la réponse sélectionnée pour chaque question (Oui, Non, En partie, Non concerné), une action d'amélioration est proposée à l'établissement.

Pour chaque thème, une synthèse est créée, incluant une note de conformité notée sur 100, qui évalue le degré de conformité par rapport aux critères attendus.

En outre, le niveau de maturité de chaque établissement dans chaque thématique est évalué à l'aide d'un score allant de A à D, qui est déterminé en fonction des notes de conformité obtenues.

A	<i>Utilisation de l'INS en routine et bonne maturité en termes d'identitovigilance Absence de résultat par thème < 80</i>
B	<i>Utilisation de l'INS en routine mais des améliorations en termes d'identitovigilance restent à faire Moyenne des résultats > 60 et absence de résultat < 50</i>
C	<i>INS en déploiement Nombreuses améliorations à prévoir en termes d'identitovigilance</i>
D	<i>L'INS n'est pas utilisée et le niveau d'identitovigilance est relativement faible Moyenne des résultats < 50</i>

II. PARTICIPATION

Depuis 2021, le nombre de structures sanitaires ayant participé à la campagne d'évaluation a augmenté progressivement. Cette hausse s'explique par un meilleur recensement des structures au niveau régional, en ciblant les structures avec leur FINESS géographique et pas uniquement le FINESS juridique.

Nombre de structures participant par année

En 2021	En 2022	En 2023
185	217	421

Parmi les 454 établissements de santé sollicités pour participer à la campagne de 2023, selon les critères géographiques FINESS, 421 ont répondu au questionnaire envoyé par la CRIV, ce qui représente un taux de réponse de 93 %.

En comparaison, les années précédentes ont enregistré un nombre moins élevé de structures sanitaires recensées, avec respectivement 274 établissements en 2022 (taux de réponse de 79 %) et 247 établissements en 2021 (taux de réponse de 75 %).

Cette participation est considérablement plus élevée que celle des années précédentes, avec cette répartition :

- 96 % des ES publics
- 85 % des ES privés
- 97 % des ESPIC

III. ANALYSE des RESULTATS

Evolution du score de maturité entre 2021 et 2023, en pourcentage

Score de maturité	En 2021	En 2022	En 2023
A	2%	9%	32%
B	27%	41%	50%
C	53%	40%	17%
D	18%	10%	1%

Répartition du score de maturité entre les ES Néo-Aquitains en 2023

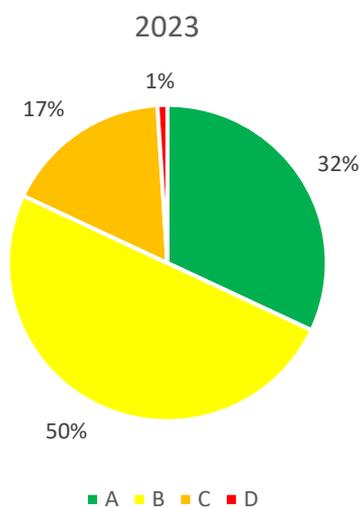


Fig. 1

La Figure.1 montre qu'en 2023, plus de 80 % des établissements sanitaires Néo-Aquitains sont dans le processus de qualification de leurs identités numériques.

Comme l'année précédente, il est important de noter que parmi les 17% classés en catégorie « C », certains sont toujours en attente d'une version compatible INS/RNIV ou sont en cours de tests en vue d'un passage en production avant la fin de l'année. Une fois ces mises à jour effectives, ces établissements passeront l'année prochaine en catégorie « B », la Nouvelle-Aquitaine se rapprochera du taux de 100 % de ses structures sanitaires appelant le téléservice INSi. Seulement six structures sont en catégorie « D ». Certaines bénéficieront d'un accompagnement spécifique, en fonction des besoins.

Pourcentage de participation par statut et par score en 2023

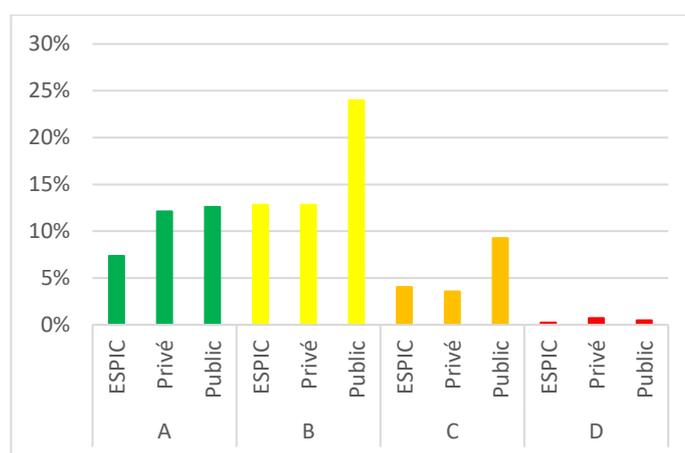


Fig. 2

Lors de l'évaluation 2022, nous avons constaté une franche supériorité des structures privées dans la mise en place de l'INS (total des scores A et B). En 2023, le niveau de maturité s'est équilibré entre les différents types de structures, pour exemple en 2022 les ES privés représentés plus de 60% des 9% des ES ayant un score en A, en 2023 parmi les 32% ES ayant obtenu un score A, 7% sont des ESPIC, 12% des ES privés et 13% des ES publics.

Répartition du score de maturité des ES Néo-Aquitains par année

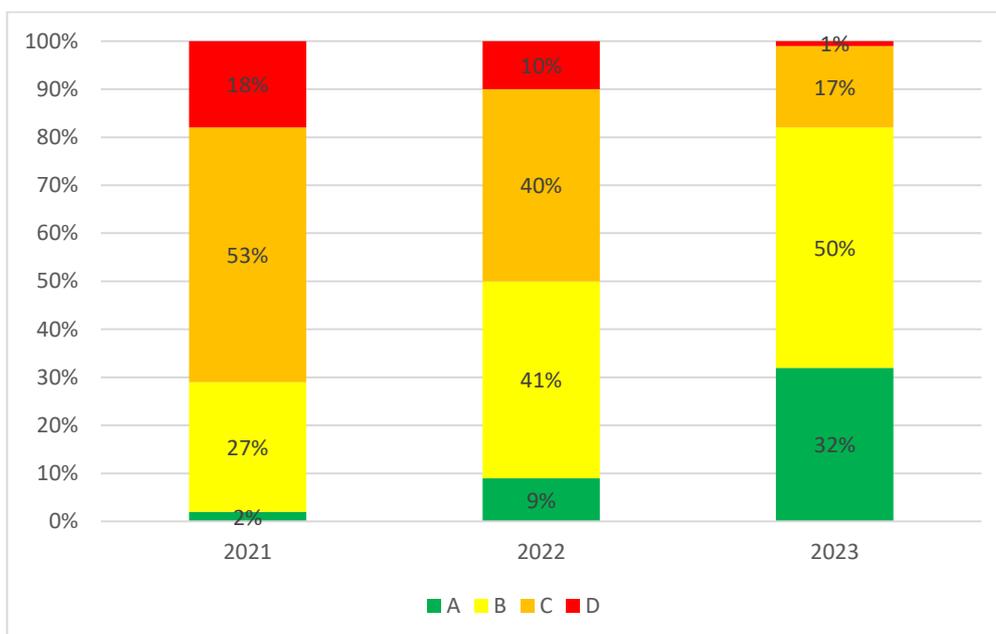


Fig. 3

L'histogramme empilé en Fig. 3 montre une nette augmentation des scores A et B pour l'année 2023, tandis que les scores C et surtout D ont diminué par rapport à 2022 et 2021. Ces évolutions témoignent d'une utilisation accrue de l'INS et d'une amélioration du niveau de maturité dans les établissements de santé.

Les établissements ayant obtenu un score C ou D se divisent principalement en deux catégories : d'une part, ceux qui ne procèdent pas techniquement à l'interrogation du Téléservice INSi et d'autre part, ceux qui manquent d'une politique d'identitovigilance suffisante en termes d'organisation, de formation, d'indicateurs, etc. En 2021, ils représentaient 70% des structures sanitaires de Nouvelle-Aquitaine, mais ce pourcentage a diminué aux alentours de 50% en 2022 et a seulement 18% en 2023, ce qui témoigne d'une baisse notable.

Attention, le nombre d'établissements de santé ayant répondu en 2021 et en 2022 n'est pas le même que pour 2023. Le nombre de retours pour 2023 est également plus élevé. Ainsi, les interprétations avancées sont à considérer avec réserve.

IV. CONCLUSION

Le taux de participation de 93 % est excellent, dépassant largement les taux de réponses habituellement rencontrés.

Comme les années précédentes, la CRIV a mis en œuvre des efforts considérables pour solliciter les retardataires.

Cette troisième campagne d'évaluation démontre qu'en 2023, la mise en œuvre de l'INS est devenue une routine et que les bonnes pratiques d'identitovigilance sont efficacement appliquées dans plus de 80 % des établissements sanitaires de Nouvelle-Aquitaine.

La même campagne sera progressivement mise en place auprès des ESSMS dès l'automne. Les établissements financés par le programme ESMS numérique en 2021 recevront le questionnaire, qui a été adapté pour mieux correspondre aux activités et à l'organisation de ces structures.

L'animation du réseau des référents en identitovigilance en Nouvelle-Aquitaine et l'accompagnement proposé par la CRIV sur plusieurs années, nous ont permis de constater une nette amélioration et une application accrue des bonnes pratiques en identitovigilance.

Ces efforts ont favorisé la généralisation du processus de qualification des Identités Nationales de Santé (INS) et la sécurisation de la prise en charge des usagers.

Enfin, au printemps 2024, une nouvelle campagne d'évaluation, basée sur le même questionnaire,¹ sera proposée aux établissements de santé. Son objectif restera d'objectiver les progrès accomplis par l'ensemble des structures sanitaires après la mise en œuvre des actions d'amélioration et la mise en conformité de leur système d'information.

¹ En cohérence avec la mise à jour en cours des différents volets du RNIV